



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/103
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Nord et à l'Est du Hangar 46, Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5789 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques et de tracteurs Poids Lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS LEON BERTIN, dont le siège social est situé Zone Artisanale l'Aumelle 35150 BRIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS LEON BERTIN ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-089 portant sur la dépendance susvisée le 6 novembre 2023.

Description de la dépendance : deux (2) parcelles de terres-pleins d'une superficie totale de 590 m² comprenant une parcelle de terre-plein de 260 m² et une parcelle de terre-plein de 330 m² situées au Nord et à l'Est du Hangar 46, Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre.

Durée de la convention : 2 ans et 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-089 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.